

Extrait du registre des délibérations

Le 25 septembre 2014, le Conseil de la Communauté de Communes MEDOC ESTUAIRE, dûment convoqué le 18 septembre 2014, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie d'ARSAC, sous la présidence de Monsieur Jean-Gérard DUBO,

Etaient présents : • **ARCINS :** Claude GANELON • **ARSAC :** Michel HAUTIER, Bernadette HENRIEY • **CANTENAC :** Fabienne OUVREARD, Philippe BRUNO, Roger DEGAS • **CUSSAC :** Dominique FEDIEU, Marie-Christine SEGUIN • **LABARDE :** Matthieu FONMARTY, Gil PILONORD • **LAMARQUE :** Dominique SAINT MARTIN, Magali GUYON • **LUDON MEDOC :** Benoît SIMIAN, Martine VALLIER, Véronique SABACA • **MACAU :** Sylvain LALANNE, Anne SAVIN de LARCLAUZE • **MARGAUX :** Allan SICHEL • **LE PIAN MEDOC :** Didier MAU, Virginie GARNIER, Romain PAGNAC, Anne-Marie BENTEJAC, Christian VELLA, Josette JEGOU • **SOUSSANS :** Annette MAURIN

Absents excusés : Daniel PARABIS pouvoir à Claude GANELON, Nadine DUCOURTIOUX, Jean-Claude MARTIN, Joseph FORTER pouvoir à Benoît SIMIAN, Roland HEBRARD pouvoir à Martine VALLIER, Chrystel COLMONT-DIGNEAU, Jacques DELHOMME, Claude BERNIARD pouvoir à Gérard DUBO, Nathalie SCHYLER-SCHRODER pouvoir à Allan SICHEL, Christian DECAUDIN pouvoir à Josette JEGOU, Christian SAUVAGE pouvoir à Didier MAU, Pierre-Yves CHARRON, Christophe DEMILLY pouvoir à Annette MAURIN.

Conseillers en exercice : 39 • **Présents :** 26 • **Votants :** 34

Secrétaire de séance : Véronique SABACA

2014-2509-76 Dénonciation d'une convention de mise à disposition d'un local par la Commune de Labarde pour assurer le portage des repas à domicile

Dans le cadre d'un partenariat, en complément des services existants, la Communauté de Communes Médoc Estuaire assure pour les communes de son territoire qui le souhaitent des services de proximité et notamment, le portage des repas à domicile à destination des personnes âgées, des personnes en situation de handicap ou momentanément en perte d'autonomie.

Afin de pouvoir exécuter ce service dans les meilleures conditions et en particulier, permettre au prestataire de fournir les repas sur le territoire de la Communauté de Communes, la commune de Labarde, par délibération 2011-0710-06 du 7 octobre 2011 avait décidé de mettre à disposition de la Communauté de Communes Médoc Estuaire, un local, situé 7 place des Anciennes Ecoles.

Aujourd'hui, la Commune de Labarde a souhaité reprendre le local pour le mettre à disposition d'une association à vocation sociale.

Par conséquent, en application de l'article 4 de ladite convention, il vous est proposé de mettre fin à la mise à disposition dudit bâtiment au bénéfice de la Communauté de Communes.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après avoir entendu le présent rapport, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

► **Autorise** Monsieur le Président à mettre fin à la mise à disposition d'un bâtiment de la Commune de Labarde au bénéfice de la Communauté de Communes.

Pour copie conforme
Arsac, le 26 septembre 2014

Le Président
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MEDOC ESTUAIRE
Siège
à
MARGAUX
(33460)
Gérard DUBO